

Fiche FOCUS

Les téléprocédures

Payer les autres impôts (entreprises DGE)



Table des matières

1. Présentation.....	3
<i>1.1. Objet de la fiche.....</i>	<i>3</i>
<i>1.2. A qui s'adresse cette procédure ?.....</i>	<i>3</i>
<i>1.3. Précision sur le champ de cette procédure.....</i>	<i>3</i>
<i>1.4. Pré-requis.....</i>	<i>3</i>
.....	4
2. Accès au service "Payer les autres impôts" depuis l'espace professionnel.....	5
3. Procédure de paiement des autres impôts.....	9
4. Point particulier sur la cotisation foncière des entreprises.....	10
<i>4.1. Paiement d'une CFE non globalisée.....</i>	<i>10</i>
<i>4.2. Paiement d'une CFE globalisée.....</i>	<i>11</i>
5. Spécificités relatives aux établissements secondaires.....	12
<i>5.1. Accès au service de paiement hors espace professionnel.....</i>	<i>12</i>
<i>5.2. Menu de paiement spécifique établissements secondaires.....</i>	<i>15</i>
6. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	16

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Cette fiche¹ présente l'enchaînement des opérations nécessaires pour accéder au service de paiement des autres impôts (Cotisation foncière des entreprises, Taxe sur les conventions d'assurance, Taxes foncières) pour les entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

1.2. A qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers souhaitant accéder au service de paiement des autres impôts pour les sociétés relevant de la DGE.

1.3. Précision sur le champ de cette procédure

Un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour un nombre illimité d'entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.

Précision concernant le télépaiement : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque. Exemple : un paiement enregistré le 5 décembre pour une échéance au 15 décembre ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 16 décembre.

Dans le cas des taxes foncières, le montant n'est prélevé que 10 jours après la date d'échéance.

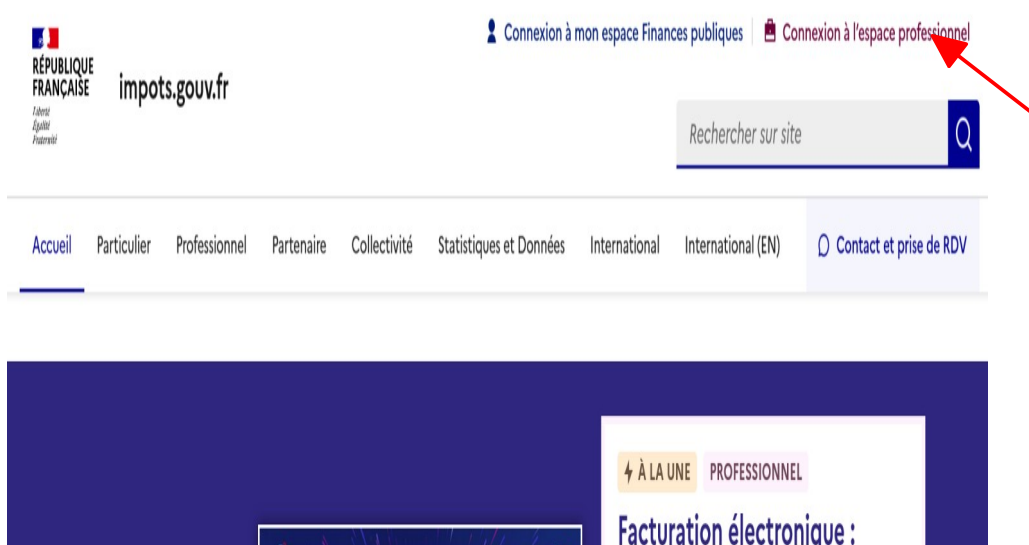
1.4. Pré-requis

Vous devez :

1. **disposer d'un espace professionnel**
2. **disposer d'au moins un service pour bénéficier du service Payer > Autres impôts**

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3. **accéder à votre espace professionnel** via le site www.impots.gouv.fr (cf. ci-dessous).



1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel > Aide

La page d'authentification permettant d'accéder à votre espace professionnel.

Accueil > Connexion à votre espace professionnel

 Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit être renouvelé régulièrement et n'être utilisé que sur ce site. Il doit comporter 20 caractères minimum.

×

Connexion à votre Espace professionnel

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique
Format attendu : adresse@domaine.fr

Mot de passe ⓘ ☐ Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)



Recopier les caractères

Se connecter

OU

Vous n'avez pas d'espace professionnel ?

Créer votre espace professionnel →



Activation de votre espace professionnel et de vos services

Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.

Activer →



Besoin d'aide ?

Accéder aux fiches pratiques.

→



Payer vos impôts locaux

Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis.

→



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

info.gouv.fr

service-public.fr

legifrance.gouv.fr

data.gouv.fr

Plan du site | Accessibilité : partiellement conforme | Mentions légales | Données personnelles | Gestion des cookies | Paramètres d'affichage

Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous [licence etalab-2.0](#)

4 / 16

2. Accès au service "Payer les autres impôts" depuis l'espace professionnel

A partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié.

➔ Sélectionnez « Adhérer aux services »

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' professional space. At the top, there's a header with the French Republic logo, 'impots.gouv.fr', and 'Mon espace professionnel'. Navigation links include 'Gérer mon espace', 'Me déconnecter', and a 'Contact et prise de RDV' button. The main content area is titled 'Mes services' and includes a welcome message. A section 'Adhérer aux services' contains a red-bordered button labeled 'Adhérer aux services' and a link 'Plus d'informations sur les services'. A red arrow points to the button. Other sections include 'Autres services' with a 'Calendrier fiscal' link, and a sidebar with 'Messagerie', 'Aide', 'Impots.gouv.fr', 'Portailpro', and 'Le droit à l'erreur'. The footer contains the French Republic logo, various links (info.gouv.fr, service-public.fr, etc.), and accessibility information.

Mes services

Bienvenue,
Vous avez créé votre espace professionnel, vous pouvez maintenant adhérer aux services en ligne dont vous avez besoin : déclarer et payer vos impôts professionnels, consulter votre compte fiscal, accéder à vos démarches...

Adhérer aux services

Vous souhaitez adhérer aux services en ligne ?
Vous avez besoin d'informations sur la procédure d'adhésion aux services ?

[Adhérer aux services](#) [Plus d'informations sur les services](#)

Autres services

[Calendrier fiscal](#)

Messagerie
La messagerie est un outil d'échange avec la Direction Générale des Finances Publiques. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [la fiche d'information](#).

- [Accéder à la messagerie](#)
- [Modifier l'adresse électronique de l'entreprise](#)

Aide
Pour vous aider dans votre espace professionnel, vous pouvez [consulter tous les pas à pas](#)

Impots.gouv.fr
Pour en savoir plus sur l'actualité et les démarches des professionnels, vous pouvez consulter [impots.gouv.fr](#)

Portailpro
[Accéder à mon compte sur](#) **portailpro.gouv**

Le droit à l'erreur
Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
[Plus d'informations](#)

SERVICES PUBLICS+

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

info.gouv.fr service-public.fr legifrance.gouv.fr data.gouv.fr

Plan du site | Accessibilité : totalement conforme | Mentions légales | Données personnelles | Gestion des cookies | Paramètres d'affichage

Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous [licence etalab-2.0](#)

 Mot de passe Attention, votre mot de passe expire aujourd'hui. [Modifier mon mot de passe](#)

Aucun dossier sélectionné

- Sélectionner un dossier

Sélectionner un dossier

Consulter

Déclarer et payer

Avis CFE

TVA

Impôt sur les sociétés

Taxe sur les salaires

CVA

Revenus de capitaux mobiliers

**Taxe activités
polluantes**

Taxe intérieure
de
consommation

Taxe valeur
vénale des
immeubles

Taxe de séjour

Taxe conventions d'assurances

Résultat ③

Revenus SCI  non soumises
IS

Tiers déclarants

Dispositif DAC6

Paievements
transfrontaliers -
CESOP

Contributions indirectes

Prélèvement à la source

CFE et autres
impôts

Deinde fiscale ③

Pilier 2

Démarches

Remboursement
de TVA UE

Guichet de TVA
UE

Gérer mes biens immobiliers

Cession de droits sociaux

Successions vacantes

Autres services

Comptes bancaires

Calendrier fiscal

Contrats de prélèvement automatique

Tests tiers
déclarants

 SARL MARTIN DISTRIBUTION - SIREN 000299001

Consulter

Déclarer et payer

CFE et autres impôts

Autres services

**SERVICES
PUBLICS+** 

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent sélectionner un dossier avant d'accéder au service de paiement des autres impôts.

Vous pouvez chercher votre dossier en saisissons votre SIREN(ou équivalent) dans **"Rechercher un dossier"** ou en cliquant directement sur le dossier dans **"Listes des dossiers"**

The screenshot shows the 'Mes dossiers' (My dossiers) page on the 'impots.gouv.fr' website. The page header includes the French Republic logo, the website name, and user information like 'Gérer mon espace' and 'Me déconnecter'. A navigation bar contains links like 'Accueil', 'Messagerie', 'Consulter', 'Déclarer et payer', 'Démarches', and 'Autres services'. Below this, a section titled 'Mes dossiers' contains a search bar labeled 'Rechercher un dossier' and a list titled 'Liste des dossiers'. The search bar is highlighted with a red box. The list is also highlighted with a red box and shows 20 results, with the first two columns visible. Each entry in the list includes a company logo, name, and SIREN number. At the bottom of the list, there are pagination controls showing '20 résultats(s) | Page 1 sur 2'.

Logo	Nom de l'entreprise	SIREN
	SARL MARTIN DISTRIBUTION	SIREN 100000000
	SARL JIM	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000
	SARL 1000	SIREN 100000000

3. Procédure de paiement des autres impôts

Suite à la sélection du service "**Déclarer et payer > CFE et autres impôts**", un menu s'affiche et présente sous forme de liste de liens cliquables les autres impôts payables en ligne. Ce menu est personnalisé en fonction de vos options de paiement (paiement globalisé ou paiement non globalisé).

A titre d'exemple,

✓ **Vous avez opté pour le paiement globalisé des TF et de la CFE**

The screenshot shows the 'Impots.gouv.fr' website interface. At the top, there's a header with 'Impots.gouv.fr', a logo, and links for 'Contacts' and 'Questions fréquentes'. Below this, a blue banner reads 'PAIEMENT DE L'IMPÔT - GRANDES ENTREPRISES'. Underneath the banner, there are two orange buttons: 'TAXES FONCIÈRES' and 'COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES'. A 'Menu' button is also visible. On the left side, a box displays the user's name 'MARTIN DISTRIBUTION' and SIREN number '123456789'. Below this, there's a 'Quitter' button. The main content area shows a message: 'Vous êtes identifié sous votre numéro fiscal 12345678900018. Vous pouvez désormais sélectionner l'un des impôts suivants :'. Below this message, there are three categories of taxes, each with a radio button and a list of payment options. The first category is 'Taxes foncières', with 'Paierement globalisé des taxes foncières' selected. The second category is 'Cotisation foncière des entreprises', with 'Paierement globalisé de la cotisation foncière des entreprises' selected. The third category is 'Autres impôts', with 'Paierement de la taxe sur les conventions d'assurances', 'Paierement globalisé de la taxe professionnelle', and 'Paierement de la taxe de balayage' listed.

✓ **Vous avez opté pour le paiement non globalisé des TF et de la CFE**

The screenshot shows the 'Impots.gouv.fr' website interface, similar to the previous one. The header and banner are the same. The user's name 'MARTIN DISTRIBUTION' and SIREN number '123456789' are displayed on the left. The main content area shows the same message: 'Vous êtes identifié sous votre numéro fiscal 12345678900018. Vous pouvez désormais sélectionner l'un des impôts suivants :'. Below this message, there are three categories of taxes, each with a radio button and a list of payment options. The first category is 'Taxes foncières', with 'Paierement en ligne' selected. The second category is 'Cotisation foncière des entreprises', with 'Paierement en ligne' selected. The third category is 'Autres impôts', with 'Paierement de la taxe sur les conventions d'assurances', 'Paierement de la taxe professionnelle', and 'Paierement de la taxe de balayage' listed. Additionally, there is an 'En savoir plus' link under the 'Cotisation foncière des entreprises' category.

4. Point particulier sur la cotisation foncière des entreprises

4.1. Paiement d'une CFE non globalisée

Vous avez sélectionné le service **"Cotisation foncière des entreprises > Paiement en ligne"**.
Vous pouvez saisir la référence de l'avis que vous souhaitez payer ou effectuer une recherche de la facture grâce à la saisie du NIC composant votre numéro SIRET.

Impots.gouv.fr

Contacts Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - GRANDES ENTREPRISES

TAXES FONCIÈRES COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES AUTRES IMPÔTS

MARTIN DISTRIBUTION
SIREN : 123456789

Menu > Recherche > Montant à payer > Coordonnées bancaires > Adresse électronique > Prise en compte

Factures : saisie des critères de recherche

Vous pouvez sélectionner les factures que vous souhaitez payer en fonction des critères ci-après :

RECHERCHE DES FACTURES

☒ Recherche par numéro SIRET :

Veuillez saisir les cinq derniers caractères du numéro SIRET de votre établissement correspondant au NIC.

NIC :

☐ Recherche par référence de l'avis d'imposition :

Confirmer Abandonner

La suite de la procédure vous permet d'accéder à votre facture et de réaliser le paiement.

➡ Sélectionnez **"Confirmer"** après votre saisie pour poursuivre le scénario de paiement en ligne de la CFE non globalisée.

4.2. Paiement d'une CFE globalisée

Vous avez sélectionné le service **"Cotisation foncière des entreprises > Paiement globalisé de la cotisation foncière des entreprises"**.

La facture globale est directement affichée sans saisie au préalable de la référence d'avis. Vous devez la sélectionner pour poursuivre le scénario de paiement.

Impots.gouv.fr

Contacts Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - GRANDES ENTREPRISES

TAXES FONCIÈRES COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES AUTRES IMPÔTS

MARTIN DISTRIBUTION
SIREN : 123456789

Menu > Cotisation foncière des entreprises

Listes des factures globales

Quitter

Veuillez sélectionner une facture

LISTE DES FACTURES NON PAYEES

Référence de l'avis d'imposition	N° de Rôle	Date limite de paiement	Montant total dû
1496010169150	002	16/10/2014	8 369,00

LISTE DES FACTURES AYANT FAIT L'OBJET D'UN PAIEMENT

Référence de l'avis d'imposition	N° de Rôle	Date limite de paiement	Montant total payé	Montant total dû
Pas de facture				

Abandonner

👉 Sélectionnez **"la ligne de la facture"** pour poursuivre le scénario de paiement en ligne de la CFE globalisée.

5. Spécificités relatives aux établissements secondaires

Pour les impositions dues par les établissements secondaires et dans le cas où vous ne possédez pas d'habilitations pour accéder via l'espace professionnel, un accès hors espace professionnel est conservé.

Vous pouvez payer ainsi les autres impôts suivants :

- les taxes foncières (sans option de paiement globalisé),
- la cotisation foncière des entreprises (sans option de paiement globalisé).

5.1. Accès au service de paiement hors espace professionnel

L'accès est réalisable depuis le site www.impots.gouv.fr.

The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top, there are two links for connection: "Connexion à mon espace Finances publiques" and "Connexion à l'espace professionnel", which is highlighted with a red box and a red arrow. Below the navigation bar, there is a large banner for "Aides Carburants" with the headline "Vérifiez si vous pouvez bénéficier de l'aide de 100 € pour les travailleurs « grands rouleurs »". Below this, there is a section titled "À la Une" with two articles: "Carburants : détail des aides pour faire face à la hausse des prix" and "Facturation électronique".

Connexion à l'espace professionnel

Que cherchez-vous ?

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité Statistiques et Données International International (EN) Contact et prise de RDV

AIDES CARBURANTS
L'ÉTAT AGIT
Aide aux travailleurs « grands rouleurs » de 100 €

Vérifiez si vous pouvez bénéficier de l'aide de 100 € pour les travailleurs « grands rouleurs »
Publié le 12 octobre 2026

L'aide de 100 € pour les grands rouleurs a été renouvelée et étendue pour la période d'octobre à décembre 2026. Elle bénéficie désormais à 5,5 millions de personnes :

- si vous avez déjà perçu l'aide sur la période précédente, vous recevrez automatiquement le 16 octobre un nouveau versement de 100 € sans aucune démarche de votre part.
- si vous n'avez pas perçu l'aide sur la période précédente, nous vous invitons à utiliser notre simulateur pour vérifier votre éligibilité aux nouveaux critères.

En savoir plus

À la Une

Carburants : détail des aides pour faire face à la hausse des prix
Suite aux dernières annonces du gouvernement, découvrez les dispositifs d'aide pour faire face à la hausse des prix du carburant : l'aide pour les travailleurs grands rouleurs, l'aide pour les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier et l'aide pour l'acquisition de gazole non routier utilisé pour la réalisation de travaux agricoles ou forestiers.
Publié le 01/10/2026

Facturation électronique
Depuis le 1er septembre 2026, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire doivent émettre leurs factures via une plateforme agréée, et toutes les entreprises doivent être en capacité de recevoir des factures électroniques.
Publié le 28/09/2026

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr
Espace professionnel

Connexion à mon espace Finances Publiques

Accueil > Connexion à votre espace professionnel

Nouvelle ergonomie de la page d'accueil de votre espace professionnel

X

Une navigation plus simple, plus intuitive et accessible à tous, en conformité avec le Système de Design de l'État Français (DSFR), est mise à votre disposition. Vous y trouverez tous vos services, que vous accédez depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.
Plus d'informations ci-dessous : « Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques » > Nouvelle ergonomie de la page d'accueil de l'espace professionnel :
- Présentation générale des écrans avant/après ;
- Présentation des écrans avant/après pour la CFE.

Des courriels importants sont envoyés à l'adresse électronique de connexion à votre espace professionnel

X

Vous devez donc utiliser une adresse électronique de connexion à votre espace professionnel permettant de le gérer en toute sécurité, et de vous joindre à tout moment. Si ce n'est pas le cas (adresse obsolète, perte du mot de passe d'accès à votre boîte courriel, etc.), cette adresse électronique doit impérativement être remplacée.
Un pas à pas est disponible ci-dessous : « Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques » puis fiche pratique « EP 5 – Modifier les identifiants de connexion ».

Connexion à votre
Espace professionnel

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique
Format attendu : adresse@domaine.fr

Mot de passe ⓘ ☐ Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

MO5NEV

Recopier les caractères

Se connecter

OU

Vous n'avez pas d'espace professionnel ?

[Créer votre espace professionnel →](#)

Activation de votre espace professionnel
et de vos services

Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.

Activer →

Besoin d'aide ?

Accéder aux fiches pratiques.

→

Payer vos impôts locaux

Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis.

→

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Info.gouv.fr ⓘ service-public.fr ⓘ legifrance.gouv.fr ⓘ data.gouv.fr ⓘ

Plan du site | Accessibilité : partiellement conforme | Mentions légales | Données personnelles | Gestion des cookies | ⚙️ Paramètres d'affichage

Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous licence etalab-2.0 ⓘ

Impots.gouv.fr

Plan du siteQuestions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

Quitter

Bienvenue sur le site du paiement de l'impôt

Sur le site du paiement de l'impôt vous pouvez :

Souscrire ou modifier votre souscription au prélèvement mensuel ou au prélèvement à l'échéance de vos impôts

En savoir plus

Payer votre impôt en ligne

En savoir plus

A compter de 2014, les avis d'acompte et d'imposition de CFE-IFER ne seront plus envoyés aux entreprises sous format papier mais seront consultables dans le compte fiscal des professionnels.

Voir les entreprises concernées

Pour accéder à ces services, saisissez votre numéro fiscal figurant notamment dans le cadre « Vos références » de votre avis d'imposition, ou pour les entreprises DGE, le SIRET de l'entreprise :

Numéro fiscal :

Continuer

Consulter les caractéristiques techniques de sécurité du site

↳ Saisissez le SIRET de l'établissement secondaire.

Remarque : Si un SIRET d'un établissement principal est saisi, un message d'erreur sera affiché.

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

Page d'erreur

Le SIRET saisi correspond au SIRET d'une entreprise relevant de la Direction Générale des Grandes Entreprises. Vous devez désormais vous connecter à votre espace abonné pour accéder aux services de paiement de vos impôts.

Fermer

5.2. Menu de paiement spécifique établissements secondaires

Après la saisie du SIRET de l'établissement secondaire, le menu présenté diffère en fonction du choix effectué par l'établissement principal d'opter ou non pour le paiement globalisé de la CFE et des TF :

✓ L'établissement principal a opté pour le paiement globalisé des TF

Seul le paiement de la CFE est proposé.



Vous êtes identifié sous votre numéro fiscal 12345678900021.
Vous pouvez désormais sélectionner l'un des impôts suivants :

☒ Cotisation foncière des entreprises

[Paiement de la cotisation foncière des entreprises >](#)

[En savoir plus >](#)

✓ L'établissement principal n'a pas opté pour le paiement globalisé des TF et de la CFE

Vous pouvez payer les TF et la CFE.

Vous pouvez également adhérer à un contrat de prélèvement ou gérer votre contrat de prélèvement dans le cas des taxes foncières.



Vous êtes identifié sous votre numéro fiscal 12345678900021.
Vous pouvez désormais sélectionner l'un des impôts suivants :

☒ Taxes foncières

[Adhérer au prélèvement mensuel >](#)

[Adhérer au prélèvement à l'échéance >](#)

[Modifier un contrat de prélèvement mensuel >](#)

[Modifier un contrat de prélèvement à l'échéance >](#)

[Paiement en ligne >](#)

☐ Cotisation foncière des entreprises

[Paiement de la cotisation foncière des entreprises >](#)

[En savoir plus >](#)

6. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

L'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- le téléphone via le n° 0 809 400 210 (service gratuit + prix de l'appel) ;
- le formulaire électronique disponible depuis la page d'accueil du site impots.gouv.fr en cliquant sur « Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures ».